



COMPTE-RENDU

RÉUNION DU 14 DECEMBRE 2025

Le conseil municipal a été convoqué le 14 décembre 2025 à 11h00.

Membres présents : Bruno FLEURY, Yves FLEURY, Nadine JAVION, Maxime LAMARQUE, Chrystelle MATHIS, Karine SIMBELIE, Francis SIMBILLE, Mario VISCA et Luc WIART.

Absents : Yves CHAPPAZ, Laura BECOT (pouvoir à Bruno FLEURY).

Effectif en exercice du conseil : 11.

Présents ou représentés : 10

Majorité absolue : 6.

Ordre du jour

- Désignation du secrétaire de séance : Mario VISCA est désigné à l'unanimité.
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 novembre 2025 : Approuvé à l'unanimité.
- Rapport n°2025-44 - Budget primitif 2026.
- Rapport n°2025-45 - Autorisation de virements.
- Rapport n°2025-46 - Assurance statutaire du personnel.
- Rapport n°2025-47 - Médecine préventive.
- Rapport n°2025-48 - Convention avec la ligue contre le cancer.
- Rapport n°2025-49 - Décision modificative n°4

Rapport n°2025-44 - Budget primitif 2026

Mr le maire présente le projet de budget primitif pour 2026 (cf document joint).

Les recettes et dépenses de **fonctionnement** passeraient de 337 000€ (BP 2025), 372 649€ (BP+DM 2025) à 316 000€.

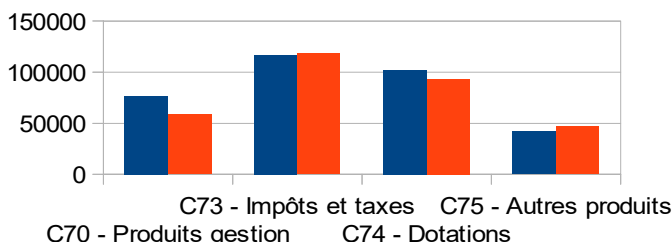
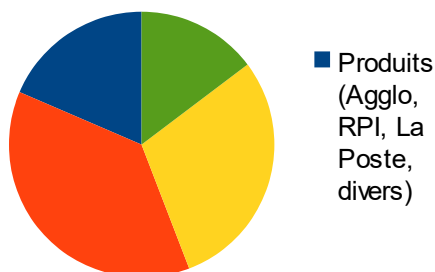
A noter que sur l'exercice 2025, les taux de réalisation devraient être de 80% en dépenses (hors virement vers l'investissement) et de 104,5% en recettes.

En recettes :

Les recettes sont en baisse de 6 %, celle-ci étant notamment consécutive à la fin du contrat d'apprentissage.

L'ensemble des produits de gestion courante, des impôts et taxes ainsi que les dotations, reste quasi identique à 2025.

	RECETTES	BP2025	BP+DM 2025	Crédité	Disponible	BP 2026
70	Produits de gestion courante	76 300,00	76 300,00	83 350,41	7 050,41	58 500,00
73	Impôts et taxes	116 500,00	116 500,00	120 260,70	3 760,70	118 000,00
74	Dotations, subventions	102 200,00	102 200,00	102 144,11	-55,89	93 000,00
75	Autres produits de gestion courante	42 000,00	51 229,38	57 853,84	6 624,46	46 500,00
77	Produits exceptionnels	0,00	14 220,00	12 960,00	-1 260,00	0,00
OO2	Excédent fonctionnement reporté	0,00	12 200,52		-12 200,52	0,00
	TOTAL DES RECETTES	337 000,00	372 649,90	376 569,06	3 919,16	316 000,00



En dépenses : Le budget (hors virement vers l'investissement) passe de 287 000€ en 2025 à 258 800€.

La masse salariale est en diminution (-16%) sachant que celle de l'apprenti (-23 200€) et des remplaçants des agents malades, disparaissent. La cotisation à la caisse de retraite des agents territoriaux augmente encore de 4,5% et celle au COS de 0,05%.

Les dépenses à caractère générale (chap 011 - cptes 60 à 63) baissent de 13%.

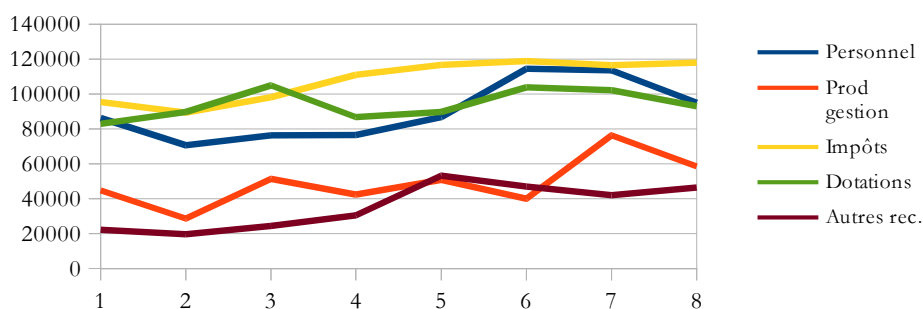
Pour mémoire 42% des frais de personnel font l'objet d'un remboursement (Tulle-Agglo, SIVU de la Douyge et la Poste).

Les intérêts de la dette baissent de 9% (400€).

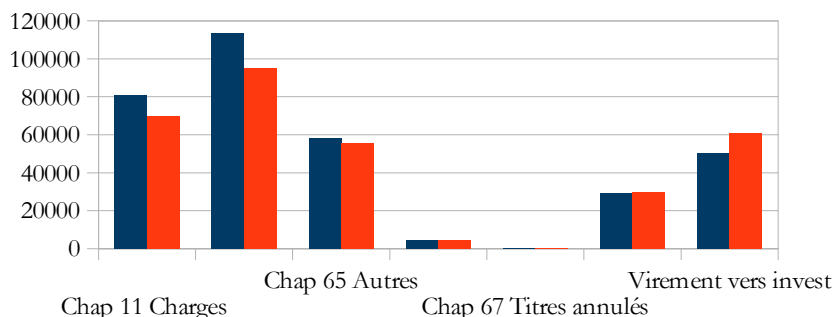
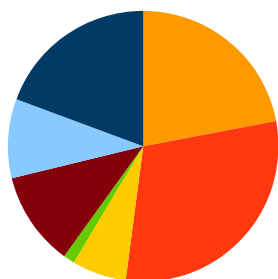
Les crédits consacrés à l'investissement passent de 50 000€ (BP25) à 61 120€.

	DEPENSES	BP2025	BP+DM 2025	Réalisé	Disponible	BP 2026
60	Charges à caractère général	16 000,00	15 846,52	16 267,07	-420,55	14 080,00
61	Services extérieurs	50 000,00	47 695,00	51 765,01	-4 070,01	42 000,00
62	Autres services extérieurs	9 900,00	9 900,00	7 291,60	2 608,40	8 000,00
63	Taxe foncière	5 200,00	5 200,00	5 227,00	-27,00	5 500,00
64	Charges de personnel	113 500,00	113 500,00	112 967,44	532,56	95 000,00
65	Autres charges de gestion courante	58 200,00	59 200,00	56 212,94	2 987,06	55 500,00
66	Intérêts des emprunts et charges financières	4 700,00	4 700,00	4 582,33	117,67	4 300,00
67	Titres annulés et autres charges	500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
O14	Charges exceptionnelles	29 000,00	29 654,00	29 654,00	0,00	30 000,00
O42	Opération d'ordre de transfert	0,00	10 220,00	12 960,00	-2 740,00	0,00
7761	Dotations aux amort	0,00	1 111,60	1 111,60	0,00	0,00
O23	Virement vers investissement	50 000,00	75 122,78	0,00	75 122,78	61 120,00
	TOTAL DES DEPENSES	337 000,00	372 649,90	298 038,99	74 610,91	316 000,00

Evolutions 2019-2026



Charges générales
 Personnels
 Autres charges
 Intérêts des emprunts
 RPI
 Tulle-agglo
 Virement vers invest



- Annexe 1 - Tableau des effectifs au 1er janvier 2026 : Aucun changement par rapport au 1er janvier 2025

Grades	Nb	Indice brut	Indice majoré	Temps de travail
Rédacteur principal de 1ère classe	1	IB 604	IM 513	22/35ème
Agent de maîtrise territorial	1	IB 465	IM 412	Temps plein
Adjoint technique principal de 2ème classe.	1	IB 430	IM 385	8/35ème
Adjoint administratif	1	IB 381	IM 372	2/35ème
	4			

- Annexe 2 - Tableau des indemnités versées aux membres du conseil (valable jusqu'à la mise en place du nouveau conseil municipal en mars 2026)

(Valeurs indexées sur l'indice terminal de la fonction publique : IB 1027-IM835)

	Taux maxi	Plafond
Maire	25,50%	12 578 €
3 adjoints	9,90%	14 650 €
		27 228 €

Fonctions	Taux maxi	Taux voté	Mensuel	Annuel	Nb
Maire	25,50%	11,00%	452,16 €	5 426 €	1
Adjoint	9,90%	6,60%	271,29 €	3 256 €	3
CM délégué		4,40%	180,86 €	2 170 €	1
CM		1,35%	55,49 €	666 €	4
Plafond	27 228 €				

En section d'**investissement**, le budget prévoit 112 120€ de crédits (contre 73 000€ au BP 2025).

- Le remboursement du capital des emprunts est stable à 32 000€.

- Il est proposé d'investir 80 120€, principalement pour l'achèvement des travaux énergétiques dans les logements communaux.

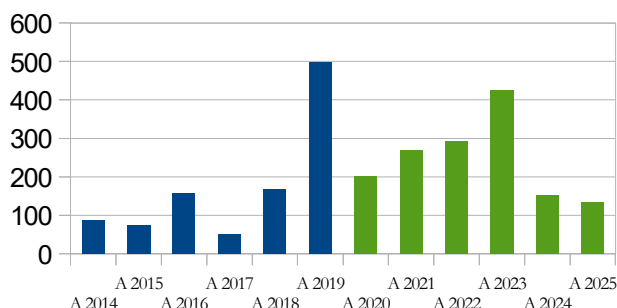
En recettes sont prévues 35 000€ de subventions et 15 000€ de FCTVA. L'autofinancement sera assuré à hauteur de 61 120€.

A noter qu'en 2025, le taux de réalisation devrait être de 97% en dépenses et de 100% en recettes (hors mouvements d'ordre).

RECETTES	BP 2025	BP+DM 2025	Réalisé	Solde	BP 2026
Dotations - FCTVA	15 000,00	13 171,00	13 171,41	0,41	15 000,00 €
Subventions	8 000,00	51 874,90	58 612,03	6 737,13	35 000,00 €
CEE		0,00	1 301,09	1 301,09	1 000,00 €
Cautions		2 500,00	2 508,26	8,26	0,00 €
Cession	0,00	7 060,00	0,00	-7 060,00	0,00 €
Total des investissements	23 000,00	74 605,90	75 592,79	986,89	51 000,00
Virt section de fonctionnement	50 000,00	75 122,78	0,00	-75 122,78	60 000,00 €
Affectation n-1		54 913,30	54 913,30	0,00	0,00 €
Opérations d'ordre		12 571,60	14 071,60	-1 500,00	1 120,00 €
Total section d'investissement	73 000,00	217 213,58	144 577,69	-75 635,89	112 120,00 €

	DEPENSES	BP 2025	BP+DM 2025	Engagés	Solde	BP 2026
16	Emprunts – Dépôts et cautionnements	32 000€	34 500,00€	33 822,35€	677,65€	32 000€
21	Immobilisations (bâtiments, équipements, etc)	41 000€	136 469,30€	126 950,80€	9 158,50€	80 120€
	Sous-total	73 000€	170 969,30€	160 773,15€	10 196,15€	112 120€
192	Plus-values sur cessions	0€	5 085,33€	5 085,33€		0€
OO1	Déficit 2024	0€	41 158,95€		41 158,95€	0€
	Total dépenses d'investissement	73 000€	217 213,58€	165 858,48€	51 355,10€	112 120€

Evolution des investissements sur la période 2014-2025



Moyenne de 172 k€/an de 2014 à 2020 et de 245 k€ de 2020 à 2025

A l'unanimité, le conseil décide :

- d'approuver le projet de budget primitif 2026 qui s'établirait à :
 - en section de fonctionnement à 316 000 €,
 - en section d'investissement à 112 120 €,
- d'autoriser le maire à effectuer les démarches éventuelles nécessaires pour demander les subventions pour permettre la réalisation du programme d'investissement et à signer toute pièce nécessaire à sa réalisation.

Rapport n°2025-45 – Autorisation de virements selon règles de la M57 :

Dans le cadre du plan comptable M57, il est proposé de bien vouloir autoriser le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections. Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Rapport n°2025-46 sur l'assurance statutaire du personnel :

Pour répondre à l'obligation pour chaque collectivité d'assurer son personnel, le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la CORRÈZE qui a examiné les offres, propose de retenir la proposition de la caisse nationale de prévoyance (CNP). Il est proposé d'autoriser le maire à signer le renouvellement du contrat d'assurance avec la caisse nationale de prévoyance (CNP) pour la couverture du risque statutaire du personnel communal. Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Rapport n°2025-47 sur la médecine préventive :

La commune doit disposer pour ses agents d'un service de médecine préventive. Le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la CORRÈZE dans l'attente de pouvoir offrir ce service, a pris l'attache de l'association inter-entreprises de santé au travail de la CORRÈZE pour étudier la possibilité d'un partenariat.

Ainsi cet organisme interviendra uniquement pour les visites en lien avec des situations de maintien dans l'emploi ou le suivi individuel des agents nécessitant une surveillance médicale particulière. Par contre elle n'interviendra pas pour la réalisation des examens médicaux périodiques ou d'embauche.

Il vous est proposé d'autoriser le maire à signer le renouvellement de la convention avec le centre de gestion de la CORRÈZE. LE RAPPORT EST APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ.

Rapport n°2025-48 Partenariat avec la ligue contre le cancer :

Mr le maire propose au conseil de mettre en place un partenariat avec la Ligue contre le cancer, dans le cadre d'un programme qui a pour objectif de faire de notre commune un **acteur local de la prévention contre le cancer**, en mettant en place des actions simples, visibles et utiles pour la santé de nos administrés. En effet **40 % des cancers sont évitables** : les communes ont un rôle clé à jouer. Le label proposé **MA VILLE SE LIGUE** valorise notre engagement et peut renforcer l'image de notre commune.

La commune bénéficiera d'un accompagnement personnalisé par le COMITÉ DE LA CORRÈZE DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER. Il sera ainsi possible de mobiliser nos habitants autour d'actions concrètes, sans lourdeur administrative.

Si nous décidons d'adhérer à cette démarche, nous devons retenir au moins 3 actions dans la liste ci-après :

- 1. Informer et sensibiliser

- Relayer les campagnes de prévention (tabac, alcool, nutrition, UV, HPV...).
- Organiser des conférences, ateliers ou stands santé.
- Distribuer des supports d'information dans les lieux publics.

- 2. Aménager un environnement favorable à la santé

- Créer des espaces sans tabac (parcs, écoles, stades...).
- Installer des zones ombragées pour limiter l'exposition au soleil.
- Favoriser la marche et le vélo (chemins piétons, animations sportives...).

- 3. Faciliter l'accès à la prévention

- Soutenir les campagnes de dépistage organisé (sein, colorectal, col de l'utérus).
- Organiser des actions d'aller-vers dans les quartiers ou zones rurales.
- Promouvoir les bilans de prévention et la vaccination.

- 4. S'engager politiquement

- Intégrer la santé dans vos projets d'urbanisme, d'éducation ou de culture.
- Lutter contre les inégalités d'accès à la santé.
- Adopter des délibérations symboliques (ex : soutien au mois sans tabac).

Il est donc proposé au conseil :

1°- D'adhérer à la démarche de labélisation **MA VILLE SE LIGUE**.

2°- De choisir au moins 3 actions parmi les 4 axes proposés.

3°- D'autoriser le maire à signer une charte d'engagement avec la LIGUE CONTRE LE CANCER afin de mettre en œuvre les actions retenues avec l'appui du comité départemental.

NB : le label **MA VILLE SE LIGUE** est valable 2 ans et renouvelable.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Rapport n°2025-49 : Budget 2025 - DM4

Mr le maire propose au conseil les modifications budgétaires suivantes, en section de fonctionnement :

- Compte 011 : + 3300€.
- Chapitre 65 : - 2800€.
- Chapitre 67 : - 500€.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Rapport n°2025-50 : Demande de subvention

Le le maire propose au conseil de l'autoriser à effectuer la demande de subvention auprès du conseil départemental pour le remplacement du matériel informatique du secrétariat de la mairie. Le montant de cet investissement est de 1 855€ ht.

A l'unanimité, le conseil approuve la présente proposition.

Affaires diverses :

- Mr le maire rend compte de la réunion qui s'est tenue au siège du conseil départemental avec les organisateurs du tour de France qui traversera la commune le dimanche 12 juillet 2026, avec une portion réservée pour le ravitaillement entre Neuvialle et Lachèze. Une nouvelle réunion est prévue mi janvier.

- Mr le maire informe le conseil sur la nécessité de réunir la commission des impôts avant fin février et celle en charge de valider la liste électorale avant les élections de mars. Il présente les nouvelles modalités applicables aux communes de moins de 1000hab.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h10.

A Orliac-de-Bar, le 14 décembre 2025

Le maire
Bruno FLEURY

Le secrétaire de séance
Mario VISCA